

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	24	29

Vote
<b>UNANIMITE</b>
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
PREFECTURE DE LA SARTHE  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 25 novembre 2025 à 20h30, le Conseil Communautaire du Sud-Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUANET Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 19/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 19/11/2025.

**Présents** : M. ROUANET Nicolas, Président, Mmes : Mme CHAUVEAU Cécile, HATTON Anita, LALANNE Géraldine, LEBEAU Sonia, MIRGAINE Christine, MORGANT Nathalie, PASTEAU Dominique, PREZELIN Séverine, SIMON Claudette, TURBAN Jacqueline.

**MM** : BACHELIER Jean-Christophe, BRIONNE Alain, CHAUVEAU Pascal, COME Laurent, DE SAINT RIQUIER Arnaud, FOUCHARD Stéphane, FOURMY Guy, GRAFFIN Serge, M. HERVE Yves-Marie, HERRAUX Denis, M. HUMEAU Michel, LEPETIT Jean-Pierre, M. TAUPIN Laurent

**Excusés ayant donné procuration** : Mmes BERTHE Isabelle donne procuration à M. HERRAUX Denis, CORMIER Véronique donne procuration à M. FOUCHARD Stéphane, MASSE Karine donne pouvoir à MORGANT Nathalie, RENAUT Martine donne procuration M. BACHELIER Jean-Christophe et M. HUREAU Laurent donne pouvoir à M. TAUPIN Laurent.,

**Absentes** : Mme PAQUIER Monique, Mme TRAHARD Véronique

**A été nommé secrétaire** : M. Denis HERRAUX

### **DEL2025-097 - Décision modificative - SPANC**

*Rapporteur : M. ROUANET Nicolas*

La délibération n° DEL2025/081 en date du 30 septembre 2025 a prononcé l'admission en non-valeur de créances SPANC pour un montant total de 819.19 €.

Cependant, les crédits votés à l'article 6541 – créances admises en non-valeur - sont insuffisants. Il convient donc d'abonder le chapitre 65 en dépense de fonctionnement par des crédits disponibles au chapitre 61,

Pour cela, il est nécessaire d'approuver un virement de crédits entre chapitres.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **APPROUVE** la décision modificative au budget annexe du SPANC suivante :

Section	Chapitre	Compte	Montant
Fonctionnement	65 – autres charges de gestion courante	6541 – Créances admises en non-valeur	+ 620.00 €
Fonctionnement	61 – services extérieures	611 – Contrats de prestations de services	- 620.00 €

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

A Parigné-l'Evêque, le 25/11/2025

Le Président,  
M. Nicolas ROUANET

Le secrétaire de séance,  
M. Denis HERRAUX

